

Savign'infos 2023

30 Juin

Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel

Présents :

DEMOUGEOT Sylvie
GREBILLE Pierre-Jean
MARQUIE-JACQUIN Aurore
MUNAROLO Catherine
PELLICOLI Joachim
PORCHERET Gérard
ROGER Jean-François
SAUVAIN Marie-Françoise
SICCARDI Martine
THOUVENIN Hélène
ROGER Jean-François

Absents excusés :

BENINCA Catherine pouvoir PELLICOLI Joachim
DOUVIER Jean-Christian pouvoir GREBILLE Pierre-Jean
de SAINT-ALBIN Philippe pouvoir PORCHERET Gérard

Secrétaire de séance : PELLICOLI Joachim



03 80 35 75 79
mairie@savigny-le-sec.fr

La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

Projets

Équipement mobilier salle résidence senior

La municipalité souhaite équiper la salle de la résidence senior. Pour cela des devis pour équiper en chaises et chariots de déplacement, tables, armoires ont été demandés. En capitalisant sur les recherches qui ont été faites pour l'équipement de la salle de la mairie, le conseil municipal s'oriente sur le même type de mobilier. Le montant estimatif est 12 958 € HT.

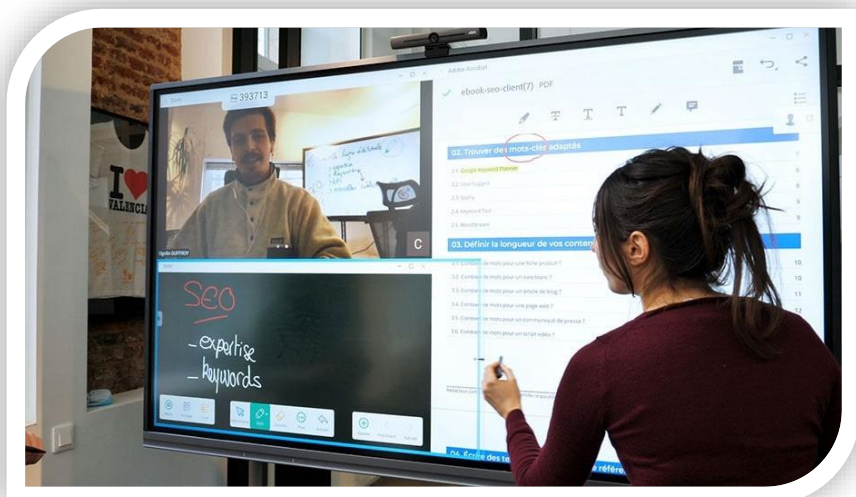


Équipement matériel informatique salle résidence senior

La municipalité envisage d'équiper la résidence sénior d'une dalle tactile, comme celle de la mairie et l'achat d'un ordinateur portable qui pourrait être mis à disposition de l'animateur de la résidence senior



qui interviendrait pour aider les résidents à effectuer des démarches qui sont de plus en plus dématérialisées. Montant prévu de cet équipement : 5 500 € HT



Aménagement extérieur résidence senior

Différents aménagements sont nécessaires au niveau de la résidence senior. Ceux-ci ont déjà été budgétés dans l'appel à projets. Nous vous indiquons le détail par poste ici :



Postes	Montant
Cheminement PMR	33 800 €
Espaces verts	42 800 €
Clôtures bassin	9 850 €
Signalétique	920 €
Eclairages extérieurs	6 600 €
Montant HT	93 970 €
Montant TTC	112 764 €

Finances

Demandes subventions équipements résidence senior

Tous les équipements de la résidence senior énumérés ci-dessus peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la CARSAT Bourgogne/Franche-Comté à hauteur maximum de 50 %. Sur le montant HT pour les équipements de la salle d'activités car la mairie récupère la TVA sur l'année N+1 et sur le total toutes taxes sur les aménagements extérieurs

Le conseil municipal valide la demande de subvention et ne s'engagera définitivement sur la concrétisation des ces équipements qu'en fonction de la réponse obtenue.

Travaux en cours

Mairie

La mairie se met en place, les différents documents sont déplacés du haut à la nouvelle mairie. Nous avons procédé aux premiers mariages dans la nouvelle salle. Celle-ci a également déjà accueilli des associations et des réunions de travail. Pour le moment elle donne entière satisfaction avec le mobilier choisi et les équipements numériques.

Voici le récapitulatif du cout définitif du réaménagement de la mairie (travaux + équipements) :

Désignation	Montan HT	Montan TTC
ANNONCE MARCHE	552,52 €	663,02 €
BETP	17 514,53 €	21 017,44 €
APAVE CONTROLE	2 000,00 €	2 400,00 €
APAVE SPS	1 242,11 €	1 490,53 €
AMIANTE ATG	1 083,33 €	1 300,00 €
MENUISERIE PETIT	59 946,53 €	71 935,83 €
ANTONIO	37 875,27 €	45 450,32 €
SIA REVETEMENT	13 695,00 €	16 434,00 €
PEINTURES REUNIES	33 418,07 €	40 101,68 €
AQUA SERVICE	8 771,75 €	10 526,10 €

GL ELEC	13 199,28 €	15 839,14 €
R CONSTRUCTION ROMERO	33 100,00 €	39 720,00 €
PUBLISTIK	887,00 €	1 064,40 €
MOBILIER	17 000,00 €	20 400,00 €
INFORMATIQUE	4 081,43 €	4 897,71 €
<i>Sous total</i>	241 395,53 €	289 674,63 €
Subvention DETR 40 %	88 125,64 €	
Subvention CD 21	30 000,00 €	
<i>Sous total</i>	171 548,99 €	
Récupération TVA	45 189,24 €	
Cout pour la collectivité	126 359,75 €	

Résidence sénior

Les travaux prennent du retard. Des difficultés sont rencontrées dans la coordination d'intervention des entreprises. La réception est envisagée au 15 octobre 2023.

Compte rendus réunions

Conseil école maternelle

Compte tenu de l'augmentation des effectifs les élèves de deux ans ne pourront plus être accueillis.

Conseil école primaire

Les effectifs augmentent ; 89 élèves sont inscrits pour la rentrée de 2023-2024 (pour information 82 élèves cette année).

Comme pour les 2 années précédentes la classe d'Epagny accueillera des enfants de CE1 et CE2.

Conseil communautaire

La CAF de Côte d'Or impose à toutes les collectivités de revoir leurs tarifs périscolaires et extrascolaires afin de :

- Favoriser l'accès des services aux revenus les plus faibles (QF inférieur à 750€),
- Pratiquer des tarifs selon un taux d'effort, avec des tarifs plancher/plafond (ce point est déjà en place dans notre collectivité depuis 2016),
- Prendre en compte le quotient familial et non plus le revenu et le nombre d'enfants.

Par ailleurs le prix des repas fournis par le prestataire a augmenté et il est nécessaire de tenir compte de la revalorisation des salaires.

Ces dispositions à appliquer entraînent une diminution des tarifs pour les familles dont les ressources sont faibles mais une augmentation pour les foyers ayant des revenus plus importants.

Les services de la communauté de communes adresseront les grilles tarifaires aux familles dont les enfants fréquentent les services péri et extra-scolaires.

Informations courantes

Gestion de l'eau potable

En 2025 le gouvernement souhaite que la compétence de l'eau soit assurée par la communauté de communes. Savigny-le-Sec est la seule commune de notre com-com qui adhère au syndicat de Saint-Julien / Clénay. Une réunion avec les services préfectoraux s'est tenue afin de préciser les modalités techniques et administratives de ce transfert de compétence. Il ne devrait pas y avoir de changement pour notre village.

Restrictions de l'usage de l'eau

Un arrêté préfectoral a placé le bassin "Tille Amont" qui intègre le territoire de la commune, en alerte hydrologique.

Depuis le 1er juillet, des restrictions des usages de l'eau sont en vigueur.

Elles concernent tous les usagers (particuliers, collectivités, agriculteurs, entreprises, activités économiques et commerciales). L'arrosage et l'irrigation ne sont en revanche pas concernés si l'eau utilisée provient de réserves d'eau de pluie captée sur des toitures et plateformes imperméables.

Il est donc interdit :

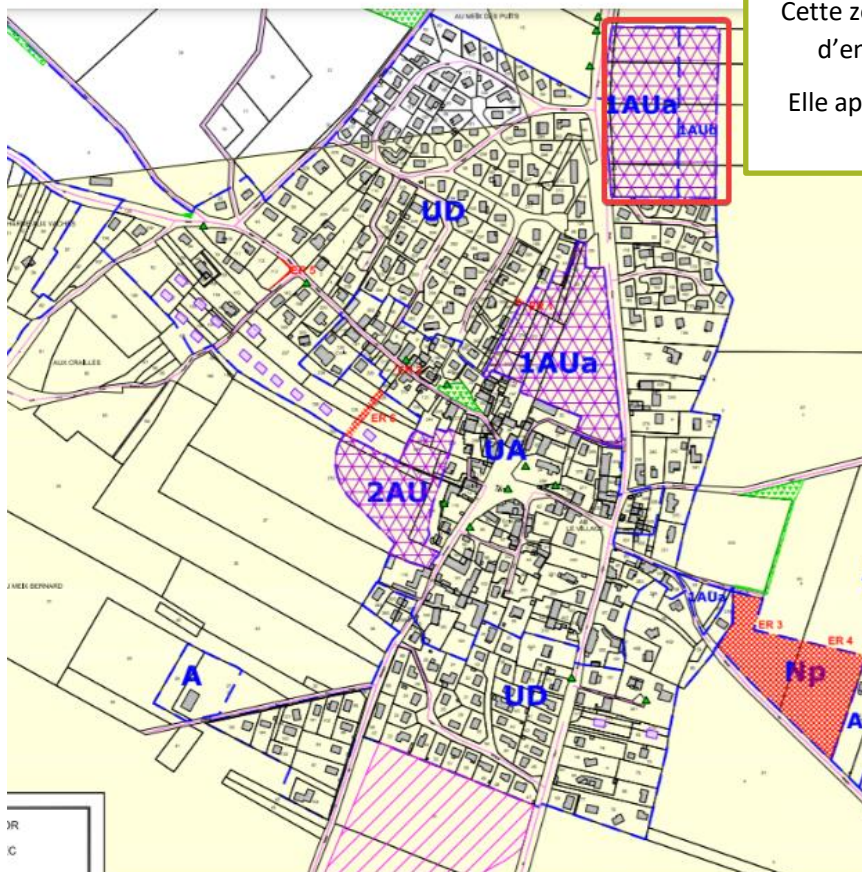
- d'arroser les pelouses, massifs fleuris et plantes en pot entre 11 et 18 heures (sauf pour les plantes en pot si utilisation du goutte à goutte, sans contrainte horaire)
- d'arroser les jardins potagers entre 11 et 18 heures
- d'arroser les espaces verts. Seuls les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 3 ans peuvent être arrosés entre 18 et 11 heures
- de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel de haute pression
- de laver les véhicules hors stations de lavage professionnelles munies de matériel haute pression
- de remplir les piscines privées et bains à remous de plus de d'1 m³ sauf remise à niveau et sauf première mise en eau après accord du gestionnaire du réseau AEP si le chantier a débuté avant les premières restrictions
- d'alimenter les fontaines publiques et privées en circuit ouvert
- de remplir les plans d'eau, de les vidanger sauf pour les usages nécessaires à une activité commerciale régulièrement inscrite au registre du commerce ou disposant d'un agrément de pisciculture sous autorisation du service police de l'eau concerné
- d'arroser les surfaces accueillant manifestations temporaires, sportives et culturelles entre 11 et 18 heures.

SMOM (Syndicat Mixte des Ordures ménagères) d'Is-sur-Tille

Le premier bilan, suite à mise en place du multi-matériaux et de l'extension des consignes de tri, montre des chiffres encourageants. Il est à noter une baisse sur le 1^{er} trimestre de -17.4% soit 154 tonnes de déchets non incinérés et donc recyclés. Ce chiffre est au-delà des perspectives envisagées. Nous pouvons donc tous nous féliciter et continuer dans ce sens. Ces bons résultats ne doivent pas nous faire oublier qu'il y a encore beaucoup d'erreurs de tri. Le SMOM a engagé une « caractérisation », cela signifie que des camions ont été prélevés pour analyser leur contenu. Prochainement on vous indiquera le résultat de cette analyse.

Zone constructible

Des lotisseurs s'intéressent à la zone ciblée sur la carte ci-dessous. Celle-ci se situe sur la droite en sortie de Savigny en direction d'Is-sur-Tille.



Cette zone a une superficie d'environ 28 000m².

Elle appartient à plusieurs particuliers.

SOCALCOR

La Socalcor recherche une salle pour une réunion le 19 et 20 septembre. La nouvelle salle de la mairie serait adaptée à l'usage. La municipalité propose la salle pour un montant de 300€. Ce tarif prend en compte l'aide que la SOCALCOR fournit à la commune en cours d'année (sable, concassé...).

Manifestations et activités

Fête nationale

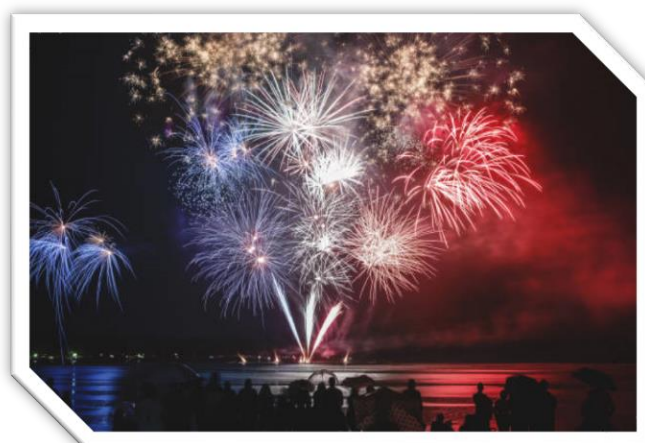
13 juillet

L'apéritif est offert à toute la population à **partir de 19h**.

Pour ceux qui le souhaite, un repas champêtre vous est proposé sur inscription (**avant le 7 juillet 18 h**) à raison de 15€ par adultes et 8€ par enfant de moins de 12 ans. Attention le comité passant par un traiteur, nous ne pourrons pas accueillir les personnes non inscrites.

A 21h30 : Les enfants sont invités à participer à une retraite aux flambeaux qui seront fournis

À 22h un **grand bal populaire** vous est proposé, celui-ci sera animé par un DJ.



14 juillet

La municipalité vous propose de participer à la cérémonie qui se tiendra au monument aux morts à **16h**. À l'issue de celle-ci, le comité des fêtes et cérémonies vous propose différents jeux. Cette après-midi se clôturera par un apéritif offert à toute la population à 18h30.

**L'ensemble du conseil municipal
vous souhaite de bonnes vacances estivales.**

Prochain conseil municipal

Vendredi 8 septembre 2023